COMPTE RENDU DU 09 DECEMBRE 2016

<u>Présents</u>: Georges Grévoz, Maire, Patrick Gabriel, Jean-François Grizard, Adjoints, Virginie Bernard, Viviane Courbière, Sylvette Gonnon, David Provost, Jean-Marie Sanlaville, et Jacques Valin.

<u>Représentés</u>: Isabelle Alliot (pouvoir à J.F Grizard), Caroline Chapelle (pouvoir à G. Grévoz), Absents excusés: Thierry Finet et Xavier Taveneau

Secrétaire de séance : Jean-Marie Sanlaville

M. le Maire remercie les participants et ouvre la séance.

Approbation du compte rendu de la séance du 28 octobre 2016

M. le Maire soumet au vote de l'assemblée le compte rendu de la séance du 28 octobre 2016, qui est approuvé à l'unanimité.

1 – Produits des amendes de police 2016 (2016-047)

Rapporteur: M. Georges GREVOZ

Monsieur le Maire informe les élus que la demande d'aide au titre de la répartition des amendes de police 2016 a été retenue.

La commune se voit attribuer une subvention de 2 058,00 € en vue :

- de travaux de signalisation horizontale et verticale sur la commune.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte la subvention de 2 058,00 € au titre des amendes de police 2016 et s'engage à effectuer les travaux pour lesquels la subvention a été demandée.

2 – Subvention exceptionnelle aux 6'Coms (2016-048)

Rapporteur: M. Georges GREVOZ

Il rappelle que le feu d'artifice du 14 juillet a été tiré cette année sur la commune et propose qu'une subvention exceptionnelle de 500 € soit versée à ce titre aux 6'Coms.

M. Jean-Marie SANLAVILLE, en sa qualité de Président de l'association, ne participe pas à la délibération.

Le Conseil municipal à l'unanimité, accepte le versement d'une subvention de 500,00 € à titre exceptionnel aux 6'Coms.

3 – Fermages 2016 (2016-049)

Rapporteur: M. Jean-François GRIZARD

M. Jean-François GRIZARD rappelle que depuis 2008, la base de calcul pour l'appel des fermages, votée par la commune, est passée de 6 hl à 4 hl.

Il rappelle également que depuis 2012 cette base est passée à 2 hl, et ce afin de ne pas pénaliser les viticulteurs victimes de difficultés financières importantes. La conjoncture actuelle ne permettant pas d'espérer de meilleurs gains, M. GRIZARD propose de maintenir la base de 2 hl pour cette année 2016.

Le Conseil municipal, à l'unanimité décide de maintenir l'appel des fermages à 2 hl.

4 – Renouvellement de baux ruraux lots 12, 17 et 18 sur Jarnioux (2016-050)

Rapporteur: M. Jean-François GRIZARD

Monsieur Jean-François GRIZARD explique que les baux à ferme concernant les lots communaux

N°	Parcelle	Surface
12	B 161	41 a 50
17	B 154	35 a 00
18	B 159	39 a 10

exploités sur la commune de Jarnioux par M. Thierry MOYNE sont arrivés à échéance le 10 novembre 2016.

Monsieur Thierry MOYNE souhaite renouveler ces baux mais seulement pour une durée d'un an car il compte arrêter l'exploitation de tous les lots communaux en 2017.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de renouveler les baux concernant les lots communaux n° 12 – 17 et 18 exploités par Monsieur Thierry Moyne, pour une durée d'un an, soit du 11 novembre 2016 au 10 novembre 2017.

5 – Attribution Baux Ruraux (2016-056)

Rapporteur: M. Jean-François GRIZARD

Monsieur GRIZARD informe les conseillers qu'il est nécessaire de revoir l'attribution des lots communaux puisque Messieurs Pierre Alain JAMBON et Jocelyn MERCIER cessent leur activité. Les lots à reprendre, au 11 novembre 2016, sont les suivants :

N°	Lieu	Parcelle	Surface
1	Jarnioux	B 569	36.60
2	Jarnioux	B 161	12.63
2	Lacenas	B 570	27.79
3	Jarnioux	B 161	16.50
3	Lacenas	B 570	25.05
4	Jarnioux	B 161	22.60
4	Lacenas	B 570	15.45
5	Jarnioux	B 161	27.26
5	Lacenas	B 570	9.94
6	Jarnioux	B 161	33.03
6	Lacenas	B 570	5.62
7	Jarnioux	B 161	39.00
7	Lacenas	B 570	2.40
8	Jarnioux	B 161	39.85
9	Jarnioux	B 160	12.46

N°	Lieu	Parcelle	Surface
10	Jarnioux	B 160	43.35
13	Jarnioux	B 161	40.00
14	Jarnioux	B 154	28.50
15	Jarnioux	B 155	41.20
16	Jarnioux	B 154	40.00
26	Jarnioux	B 158	39.00
27	Jarnioux	B 84	27.70
28	Jarnioux	B 503	13.59
28	Lacenas	B 781	13.22
28	Jarnioux	B 83	18.95
29	Lacenas	B 769	20.00
30	Lacenas	В 767	16.32
30	Lacenas	B 769	14.68
32	Lacenas	B 767	40.40
33	Lacenas	B 767	39.85

9	Jarnioux	B 161	19.83

34	Lacenas	В 767	18.00
34	Lacenas	B 767	25.90
35	Lacenas	B 561	36.00
35	Jarnioux	B 767	12.64

Il informe les conseillers que plusieurs repreneurs se sont présentés et que finalement, M. Yves PIERRE est intéressé pour la reprise de la totalité des lots ci-dessus.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'attribuer à M. Yves PIERRE, domicilié 91 rue de la Liberté – 71000 MACON, la totalité des lots listés ci-dessus, représentant une surface de de 8 ha 75 a 31 ca.

6 – Vente d'un bien immobilier privé de la commune : lot n°2 parcelle A N°779 (2016-051)

Rapporteur: M. Georges GREVOZ

M. le Maire expose à l'assemblée, que la commune est propriétaire d'un bien situé Rue du Gand Cuvier parcelle A 779 pour 4.358 m², dont une partie sera divisée en 3 lots à bâtir.

Il rappelle la délibération n°2016-041 du 29 septembre 2016 qui fixait le prix de vente du lot 2 et l'autorisait à procéder aux opérations de mise en vente.

Une offre d'achat du lot 2 a été faite par M. FARJOT et Mlle SANLAVILLE, demeurant 655 Grand'Rue à Lacenas (Rhône), par l'intermédiaire de l'agence ORPI au prix de 105.000 € dont 5.000 € de commission d'agence.

En conséquence, M. le Maire propose au Conseil municipal d'approuver l'offre d'achat susvisée et de donner son accord pour signer le compromis et l'acte authentique à intervenir qui sera dressé par l'étude notariale de Maître Mestrallet basée à Montmerle sur Saône (Ain), aux frais de l'acquéreur. Par ailleurs, il sera stipulé dans les actes que la haie vive au sud sera à conserver. Par contre, il ne sera pas imposé de raccordement au gaz de ville.

M. Jean-Marie SANLAVILLE, vu son lien de parenté avec les acquéreurs, ne participe pas au vote.

Le conseil municipal, entendu l'exposé de M. le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'offre d'achat susvisée de M. Aurélien FARJOT et Mlle Amélie SANLAVILLE, du lot 2 détaché de la parcelle A n°779, d'une superficie de 596 m² et appartenant au domaine privé de la commune, au prix de 105 000 euros dont 5.000 euros de commission au profit de l'Agence ORPI.

Il autorise M. le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique à intervenir qui seront rédigés par Maître Mestrallet.

7 – Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) - Filière administrative (2016-052)

Rapporteur : M. Patrick GABRIEL

Il propose au Conseil municipal d'instaurer le RIFSEEP pour la filière administrative, soit les cadres d'emploi de rédacteur et d'adjoint administratif. Ce régime indemnitaire est attribué aux agents titulaires et stagiaires et permet de percevoir l'Indemnité de Fonctions des Sujétions et Expertise (IFSE). Cette indemnité est liée au poste de l'agent et à son expérience professionnelle. Elle peut être versée mensuellement et selon des critères tels que la compétence professionnelle et technique, la capacité d'encadrement ou d'expertise, les contraintes horaires et proratisée en fonction du temps de travail.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'instaurer l'IFSE pour la filière administrative à compter du 1^{er} janvier 2017.

Arrivée de Monsieur David Provost à 21h05

8 – Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU (2016-053)

Rapporteur: M. Georges GREVOZ

Par délibération du 05 août 2013, le Conseil Municipal a prescrit la modification N°1 du PLU.

Monsieur le Maire expose que l'urbanisation de la zone 1AU est maintenant achevée avec la vente des terrains du lotissement « Le Clos des Vignes ».

L'offre de logements à la location fait défaut sur la commune, d'une part depuis la mise en vente régulière par HBVS de ses logements locatifs, et d'autre part par le faible potentiel du parc privé.

Il propose donc de procéder à l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU qui a pour vocation de devenir un secteur réservé à l'habitation, grevé d'une servitude d'urbanisme particulière, à hauteur de 50% de la zone, au titre de l'article L 123-1-5-16 du code de l'urbanisme, à savoir :

« Délimiter, dans les zones urbaines ou à urbaniser, des secteurs dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logements, un pourcentage de ce programme doit être affecté à des catégories de logements qu'il définit dans le respect des objectifs de mixité sociale. »

Monsieur le Maire expose qu'il a pris contact avec les services de l'Agglomération pour les travaux de création des réseaux, Il faudra dans un premier temps régler certains problèmes notamment pour les eaux pluviales.

Monsieur VALIN fait savoir qu'il n'est pas d'accord avec ce type de logements et qu'il a peur que la commune n'ait pas la parole sur ce projet.

Madame GONNON demande s'il n'est pas plutôt possible de créer des logements de standing sur cette zone.

Monsieur le Maire rappelle que les conditions de classification de cette zone ont été approuvées lors du vote du PLU.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à 8 voix pour, 2 voix contre (Sylvette GONNON et Jacques VALIN) et 1 abstention (David PROVOST) :approuve la justification de l'utilité de l'ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU au PLU.

9 – Travaux de réaménagement de la mairie (2016-054)

Rapporteur: M. Georges GREVOZ

Monsieur le Maire expose au conseil l'obligation de mise aux normes en matière d'accessibilité de la mairie. Il est donc prévu d'installer le secrétariat au rez-de-chaussée. Les bureaux seront installés côté Sud et la Salle de Conseil, dans la partie utilisée précédemment par les orthophonistes.

Au contrat pluriannuel, une demande de subvention a été faite auprès des services du département, subvention qui a été accordée.

Il propose donc de lancer les travaux.

Il présente des devis, pour dans un premier temps, abattre la cloison dans les locaux précédemment utilisés par les orthophonistes. Il est proposé de retenir l'Entreprise PASCAL et Fils de Theizé pour un montant de 8.063,52 € TTC

Il précise que de nombreux travaux pourront être réalisés en régie.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve le démarrage des travaux de réaménagement de la maire, et accepte de confier les travaux de démolition de la cloison à l'Entreprise PASCAL et Fils de Theizé pour un montant de 8.063,52 €,

M. Valin demande s'il est prévu de démolir l'ancien local technique à côté de la mairie. Cela sera revu lors de l'élaboration du prochain budget.

10 – Demande de subvention auprès de la Région (2016-055)

Rapporteur: M. Georges GREVOZ

Monsieur le Maire expose qu'il est possible de solliciter une demande de subvention pour la réalisation de trottoirs, dans le cadre des dispositifs d'aides aux communes mises en place par la Région.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la décision de principe de solliciter la Région pour la création de trottoirs.

QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner :

Quatre déclarations d'intention d'aliéner sont parvenues en mairie. Monsieur le Maire a informé la CAVBS qu'il n'a pas l'intention de faire appliquer le droit de préemption urbain sur les dossiers suivants :

- ➤ Vente d'une habitation appartenant à Mme Marie BONHOMME cadastrée Section A n°726 d'une surface de 55 a 45 ca située 990 Grand'Rue.
- ➤ Vente d'un terrain appartenant à M. Jean-Philippe COLLONGEAT cadastrée Section A n°615 d'une surface de 65 ca située Impasse Père Madignier.
- ➤ Vente d'une habitation appartenant à M. et Mme Jean CROZET cadastrée Section A n°963 d'une surface de 6 a 74 ca située 891 Grand'Rue.
- ➤ Vente d'une habitation appartenant à M. et Mme Alain MARDUEL cadastrée Section B n°886 et 1039 d'une surface de 1 a 40 ca située 547 Route de la Chapelle Saint-Paul.

Financement du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED) :

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier du RASED concernant son financement. La commune de Cogny va mettre à disposition gracieusement un local. Il est demandé aux communes dans un souci

d'équité de participer au financement à raison de 1 € par élève de la commune. Les membres du conseil n'y voient pas d'objection.

Plan de la commune :

M. le Maire présente un croquis chiffré de la Sté EGP pour la réalisation de cadres devant servir à recevoir les plans. Le conseil l'accepte.

M. Grizard rappelle que des plaques de rues ne sont toujours pas posées et qu'il serait bon de procéder à une uniformité dans les hauteurs de pose des plaques sur les poteaux.

Informations CAVBS:

M. le Maire rappelle que les élus de la CAVBS travaillent actuellement sur le Projet de Territoire et sur le Pacte Fiscal et Financier. Beaucoup d'élus sont opposés aux orientations proposées sur ce dernier point.

Cérémonies:

Les vœux du Maire auront lieu le vendredi 06 janvier 2017 à 19h00 à la Salle d'Animation.

M. Grizard fait remarquer la différence de coût entre les colis et le repas des anciens. M. le Maire propose que cela soit revu l'an prochain.

Poubelles:

M. Sanlaville demande qui est en charge de l'entretien des containers poubelles. C'est de la compétence de l'Agglomération. Les personnes ayant des questions peuvent se rapprocher du secrétariat de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22 h 20

Liste des délibérations prises

2016-047	Produits des amendes de police 2016	
2016-048	Subvention exceptionnelle aux 6'Coms	
2016-049	Fermages 2016	
2016-050	Renouvellement de baux ruraux lots 12, 17 et 18 sur Jarnioux	
2016-051	Vente d'un bien immobilier privé de la commune : lot n°2 parcelle A N°779	
2016-052	Mise en place du RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des	
	Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel) - Filière administrative	
2016-053	Ouverture à l'urbanisation de la zone 2AU	
2016-054	Travaux de réaménagement de la mairie	
2016-055	Demande de subvention auprès de la Région	
2160-056	Attribution Baux Ruraux	